



Limitation de nombre de véhicules par foyer

Par DARBOUSE

Bonjour,

Dans un parking privatif dont les emplacements de places de parking sont une partie commune, peut-on légalement limiter le nombre de véhicules par foyer ?

Crdlt,

DARBOUSE

Par yapasdequoi

Bonjour

Il faut modifier le règlement de copropriété et attribuer les places par appartement.

Vous ne pouvez pas limiter le nombre de véhicules que possède une famille... mais vous pouvez ainsi limiter le nombre de stationnements dans la copropriété associés à un logement...nuance !

Par ESP

Bonjour, bienvenue,

Apparemment, vous postez plusieurs sujets relatifs au même parking.

Avez vous lu ce site ?

[url=https://www.coproconseils.fr/stationnement-illegal-en-copropriete/]https://www.coproconseils.fr/stationnement-illegal-en-copropriete/[/url]

Par yapasdequoi

Cet article est fort intéressant et adapté à l'autre question de DARBOUSE

Sauf vot' respect ...

Par DARBOUSE

Bonsoir,

Merci à tous.

DARBOUSE